

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 AVRIL 2016

Le 12 avril 2016, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Samonac, sous la présidence de Madame Marie-Lise GIOVANNUCCI, Maire.

L'ordre du jour était :

- 1) Lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente.
- 2) Vote du compte administratif 2015 du budget principal
- 3) Vote du compte de gestion 2015 du budget principal
- 4) Affectation du résultat 2016 au titre de l'exercice 2016 du budget principal
- 5) Vote des taux des trois taxes directes locales pour 2016 du budget principal
- 6) Vote du budget principal 2016
- 7) Vote du compte administratif 2015 du budget annexe « Lotissement de Tallet »
- 8) Vote du compte de gestion 2015 du budget annexe « Lotissement de Tallet »
- 9) Affectation du résultat 2016 au titre de l'exercice 2015 du budget annexe lotissement de Tallet
- 10) Vote du budget annexe « Lotissement de Tallet » 2016
- 11) Informations et questions diverses

Date de convocation du Conseil municipal : 24 Mars 2016

Étaient présents : Mesdames Marie-Lise GIOVANNUCCI, Marie-Fabienne DUPUY, Nathalie NICOLET, Messieurs Michel AUDOUIN, Jean-Marc MALAGANNE, Thierry GAYET, , Henri PLANDE,

Étaient absents : Madame Claudine COUCHINAVE (pouvoir à Marie-Fabienne DUPUY), Monsieur Bernard SOU (pouvoir à Marie-Lise GIOVANNUCCI), Monsieur Olivier GONZALEZ (pouvoir à Th . GAYET).

Secrétaire de séance : H. PLANDE

Mme le Maire demande à rajouter des questions à l'ordre du jour :

- Vote des subventions attribuées pour l'année 2016
- Délibération sur demande d'enveloppe parlementaire à Mme La Sénatrice Françoise CARTRON
- Délibération sur demande d'enveloppe parlementaire à M. le Sénateur Xavier PINTAT
- Délibération sur demande d'enveloppe parlementaire à M. le Sénateur Gérard CESAR
- Délibération sur augmentation quotité hebdomadaire de 2h de l'agent administratif 2^{ème} classe
- Délibération sur une demande de justificatif mensuelle de la fréquentation des enfants de Samonac à la garderie de Mombrier.

Le Conseil Municipal accepte ces questions complémentaires à l'unanimité

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence de Monsieur Michel AUDOUIN, le Conseil Municipal examine le compte administratif de Samonac de l'exercice 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

- Dépenses : 275 438,04 €
- Recettes : 337 536,82 €
- Report 2014 : excédent 147 278,15 €
- Excédent de clôture : 209 376,93 €

Investissement

- Dépenses : 195 407,10 €
- Recettes : 72 484,79 €
- Report 2014 : excédent 7 369,27 €
- Reste à réaliser : 4 176,00 €
- Besoin de financement : 119 729,04 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Samonac 2015.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare à l'unanimité, que le compte de gestion est certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 AU TITRE DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

- Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 119 729,04 €

Ligne 002

- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 89 647,89 €

Ligne 001

- Déficit de résultat d'investissement reporté (D001) : 115 553,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire rappelle que l'année dernière les taux des taxes communales avaient été légèrement augmentées compte tenu des baisses de dotation de l'état, de la prise en charge par la municipalité des actes d'instruction d'urbanisme suite au désengagement de l'état, de la mise en place des Temps d'Adaptation Périscolaire.

Cette année Madame le Maire propose au Conseil Municipal de laisser les mêmes taux que ce qui ont été fixé l'an passé, à savoir :

- Taxe habitation : 13.80%
- Taxe foncière bâti : 19.19%
- Taxe foncière non bâti : 47.62%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2016

Le Conseil municipal, vote (*Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0*), le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT :	360 152.89 €
INVESTISSEMENT :	201 067.42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE TALLET »

Sous la présidence de Monsieur Michel AUDOUIN, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Lotissement Tallet de l'exercice 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	53 190.38 €
Recettes :	53 190.38 €
Report 2014 :	0.00 €
Résultat de clôture :	0.00 €

Investissement

Dépenses :	53 190.38 €
Recettes :	53 600.00 €
Report 2014 :	0.00 €
Reste à réaliser :	0.00 €
Besoin de financement :	- 409.62 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du lotissement de Tallet 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE TALLET

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare à l'unanimité, que le compte de gestion et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 AU TITRE DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE TALLET

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0.00 €

Ligne 001

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : 409.62 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'affectation du résultat 2015 .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE TALLET 2016

Le Conseil municipal, vote (Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0), le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT :	6 000.00 €
INVESTISSEMENT :	6 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES POUR 2016

Madame le Maire propose de baisser le budget alloué aux associations, en supprimant certains versements versés jusqu'à l'an dernier, en baissant le montant alloué aux associations hors-commune, en maintenant le montant alloué aux associations communales.

Il est proposé de prévoir une subvention dédiée au voyage scolaire de fin d'année, ainsi qu'à deux associations fréquentées par les jeunes Samonacaises Télumée BOUSQUET lauréate du Centre Equestre Blayais et Manon GAYET pour l'aéro-club de Marcillac.

	BUDGET 2016	VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTION
ALBS de Bourg	50.00 €	10	0	0
Association Relais St André	50.00 €	10	0	0
FNACA canton de Bourg	50.00 €	10	0	0
POMPIERS DE BOURG	75.00 €	10	0	0
Protection civile du canton	50.00 €	10	0	0
Secours populaire	75.00 €	10	0	0
Syndicat des côtes de Bourg	50.00 €	10	0	0
Syndicat d'initiative du canton	50.00 €	9	0	0
Tour bourgeois cycliste	50.00 €	10	0	0
Union nationale des combattants Gironde	50.00 €	10	0	0
ACCA SAMONAC	265.00 €	10	0	0
COMITE DES FETES SAMONAC	265.00 €	8	0	2
Club des Amis de Samonac	265.00 €	10	0	0
MATA MALAM	265.00 €	10	0	0
Aéro-Club de Marcillac	50.00 €	10	0	0
Centre Equestre du Blayais	50.00 €	10	0	0
Voyage scolaire	200.00 €	10	0	0
TOTAUX	1 910.00€			

- ✓ M. Jean-Marc Malaganne ne prend pas part au vote pour l'attribution d'une subvention au Syndicat d'initiative de Bourg et au comité des fêtes de Samonac car il est membre des bureaux.
- ✓ M. Thierry GAYET ne prend pas part au vote pour l'attribution d'une subvention au comité des fêtes de Samonac car il est membre du bureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité (à l'exception de MM GAYET et MALAGANNE tous deux bénévoles dans des associations bénéficiaires)

DELIBERATION SUR DEMANDE D'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE A Mme la Sénatrice Françoise CARTRON

Mme le Maire expose aux Conseillers Municipaux son souhait de déposer une demande d'enveloppe parlementaire à Mme la Sénatrice Françoise CARTRON.

Cette aide financière permettrait de financer en partie les frais liés à l'isolation phonique de la salle polyvalente dont le devis de la Société B2R s'élève à 5.796€ TTC.

Afin de répondre aux exigences, les travaux ne doivent pas être commencés avant la réponse de la commission d'attribution.

Un dossier complet sera envoyé à Mme la Sénatrice Françoise CARTRON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

DELIBERATION SUR DEMANDE D'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE A M. le Sénateur Xavier PINTAT

Mme le Maire expose aux Conseillers Municipaux son souhait de déposer une demande d'enveloppe parlementaire à M. le Sénateur Xavier PINTAT sur un budget total de 6.118,32€ TTC

Cette aide financière permettrait de financer en partie les frais liés à l'aménagement de l'école (jeux extérieurs, réfection du local sport et peinture de la salle des enseignants)

Les quatre devis qui seront versés au dossier correspondent à l'achat de :

- MANUTAN COLLECTIVITES : vélos et patinettes : 903.60€ TTC
- EKIP COLLECTIVITES : jeux extérieurs avec tapis de sol sécurisés 2.795.92€ TTC
- DUCUING : remise en conformité matériaux anti-feu local sport : 1.768,80€ TTC
- M. VINCENT : peinture murs classe : 650€

Afin de répondre aux exigences, les travaux ne doivent pas être commencés avant la réponse de la commission d'attribution.

Un dossier complet sera envoyé à M. le Sénateur Xavier PINTAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

DELIBERATION SUR DEMANDE D'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE à M. le Sénateur Gérard CESAR

Mme le Maire expose aux Conseillers Municipaux son souhait de déposer une demande d'enveloppe parlementaire à Monsieur le Sénateur Gérard CESAR.

Cette aide financière permettrait de financer en partie les frais liés à la restructuration pour la mise en conformité du cimetière comprenant l'aspect juridique, topographique et administratif.

Le devis du cabinet ELABOR s'élève à 8.294,92€ TTC.

Afin de répondre aux exigences, les travaux ne doivent pas être commencés avant la réponse de la commission d'attribution.

Un dossier complet sera envoyé à Monsieur le Sénateur Gérard CESAR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

DELIBERATION SUR AUGMENTATION QUOTITE HEBDOMADAIRE DE 2H DE L'AGENT ADMINISTRATIF

Mme le Maire expose son souhait de voir la quotité hebdomadaire de l'agent administratif augmenter de 2 heures aux vues de la charge de travail qui augmente et notamment du temps à passer à la gestion administrative et électronique. Ces 2 heures seraient dédiées uniquement au classement et afin de l'optimiser la mairie ne serait pas ouverte au public pendant ce temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

DELIBERATION SUR UNE DEMANDE DE JUSTIFICATIF MENSUELLE DE LA FREQUENTATION DES ENFANTS DE SAMONAC A LA GARDERIE DE MOMBRIER A COMPTER DU 02 MAI 2016

Mme le Maire expose que chaque municipalité du RPI participe financièrement aux frais de garderie pour les fréquentations des enfants des administrés. Un appel de fond est fait annuellement par la garderie de Mombrier en début d'année reprenant l'état de l'année précédente. Afin d'assurer une traçabilité par rapport à l'appel de fond annuel il est proposé de demander à la garderie de Mombrier la fourniture d'un justificatif mensuel de la fréquentation des enfants de Samonac mentionnant heure arrivée et départ de l'enfant et contresigné des parents à compter du 02/05/2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ✓ L'agent technique ayant décidé de faire valoir ses droits à la retraite pour carrière longue, il quittera les effectifs fin juin 2016. Son remplacement a fait l'objet de deux recrutements (2 x 20h/semaine dont un agent qui sera en contrat aidé).
- ✓ La convention de partenariat du fauchage de Comps n'est pas reconduite pour 2015.
- ✓ Les statuts du SIRP ont fait l'objet d'une modification et seront soumis au vote lors du prochain conseil municipal avec effet rétro-actif au 01/01/2016.
- ✓ Mme le Maire demande aux conseillers municipaux d'organiser une visite sur le site du cimetière afin de décider les actions à mettre en place pour son fleurissement/embellissement.
- ✓ Le groupe de travail site web finalisera prochainement la dernière mouture du site qui sera très bientôt disponible sur la toile.
- ✓ Concernant la CAB le Maître d'œuvre a envoyé un avant-projet définitif modifié suite à la dernière réunion de Conseil Municipal dédiée à la CAB. Mme le Maire a saisi les services du Conseil Général pour obtenir une analyse financière déterminant la capacité d'endettement de la municipalité. Ces informations ne devraient pas tarder à arriver.
- ✓ Un travail d'archivage de l'état civil est nécessaire et obligatoire. Il pourra faire l'objet d'heures complémentaires de l'agent administratif plutôt que de passer par une société extérieure dont le coût est très élevé.
- ✓ Le bureau du SIRP a fait l'objet d'une nouvelle élection en date du 28 mars 2016 et son budget a été voté le 07 avril 2016. Continuité de la délégation de compétences des 3 communes avec l'objectif et l'engagement d'une analyse et réduction des coûts qui ont augmenté depuis ces dernières années de façon importante. Souhait des 3 communes de maintenir le RPI malgré la découpe du territoire des Côtes de Bourg ce qui ne pose pas problème à l'Inspection Académique.

Clôture du Conseil Municipal : 21h10